

Arrêté de la présidente
de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer
Périodes et horaires d'ouverture au public du Tennis

N° 22-014-V21

La présidente de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 8 juillet 2022, les dates et horaires d'ouverture du Tennis du Gouerch sont fixés comme suit :

Période d'ouverture	Date d'ouverture	Jours de fermeture	Horaires des courts (réservation obligatoire)	Horaires du Club House
Haute saison	du 9 juillet au 28 août	-	9 h 00 / 21 h 00	9 h 00 / 13 h 00 15 h 00 / 20 h 00 (fermé samedi matin)
Mi saison d'automne	du 2 au 30 septembre	Mercredi et dimanche	10 h 00 / 19 h 00	10 h 00 / 13 h 00
Vacances d'automne	du 22 octobre au 5 novembre	Mercredi	10 h 00 / 19 h 00	10 h 30 / 12 h 00 14 h 00 / 18 h 00
Vacances de Noël	du 26 au 31 décembre		10 h 00 / 19 h 00	10 h 30 / 12 h 00 15 h 00 / 18 h 00

Fait à Belle-Île, le 4 août 2022
Annaïck HUCHET
Présidente



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La présidente

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Précise que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publié le 04/08/2022

Affiché le

Certifié exécutoire le